

LA VILLE IMPRENABLE. HISTOIRE SOCIALE DE CONSTANTINE AU XVIII^E SIÈCLE

Isabelle GRANGAUD

Isabelle GRANGAUD a soutenu sa thèse de doctorat d'histoire le 23 mai 1998, sous la direction de Madame Lucette Valensi, à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris (EHESS).

Entre 1771 et 1792, à Constantine et dans la province orientale de la Régence d'Alger dont elle est la capitale, l'autorité politique est représentée par le bey Sâlah, militaire turc dont le gouvernement devait constituer l'un des grands moments de l'expérience d'un pouvoir fort et reconnu, relayé par une prospérité économique inédite. Dans les chroniques constantinoises du XIX^e siècle Sâlah Bey incarne, bien au delà de la période de son gouvernement, toute la magnificence de ce qu'a pu être l'époque turque, à un point qui suggérait non pas seulement l'intelligence de l'homme dans sa fonction, mais encore un moment où la ville s'imposait à l'histoire, du moins l'avait vécu comme tel. La ville précisément, même si l'ensemble de la région devait être affecté par l'action de ce bey. La longévité de son gouvernement, un remodelage de la configuration de l'espace urbain, les réformes impulsées alors, et enfin, ce qui n'est pas le moindre paradoxe de cette histoire, la mort violente de Sâlah, suggéraient en effet que la rencontre entre la ville et ce roi avait constitué un événement particulier de l'expérience historique de la cité.

Cet épisode devait être le point de départ de mon travail. Le décrypter conduisait à interpellier Constantine non pas comme un cadre d'observation neutre mais comme partie prenante de l'événement à l'étude. Le projet monographique a donc consisté à aborder la ville en tant que lieu privilégié de manifestations des rapports sociaux dont émergeaient les différentes facettes de l'identité urbaine. Il ne s'agissait pas de constituer Constantine en modèle mais de se donner les moyens de saisir les éléments susceptibles d'éclairer les dynamiques sociales qui façonnaient la ville, elle-même dès lors appréhendée en tant qu'actrice de son histoire. Au principe de la monographie historique, définie par le cadre spatial, se substituait la perspective d'une histoire-problème envisagée à partir de ses acteurs, individus, groupes, institutions, ville.

MÉTHODOLOGIE

Un tel projet nécessitait de renouveler radicalement la documentation disponible. Il faut remonter à 1903 pour rencontrer la dernière tentative historiographique conséquente sur la ville de Constantine à l'époque pré-coloniale. Mais l'ouvrage de Mercier¹, en dépit de son volume, est une chronique qui, s'agissant de l'époque turque, reprend les travaux amateurs d'interprètes-militaires de l'armée française du XIX^e siècle, Vayssettes en particulier². Deux articles plus récents, l'un d'André Nouschi³, l'autre d'André Raymond⁴ constituent des synthèses qui ne prétendent pas à un

renouvellement historiographique. D'autre part, l'analyse de l'espace social urbain n'est au cœur d'aucun de ces travaux. L'histoire de la ville est appréhendée à travers les événements politiques dans le cas des chroniques, à partir de la nature des activités économiques et/ou la morphologie de l'espace urbain dans le cas des études plus récentes. Les auteurs ne signalent qu'un minimum d'acteurs, essentiellement institutionnels : aux côtés des beys successifs, on retrouve des corporations d'artisans-commerçants (qu'A. Raymond dénombre à partir du nom des *sug-s* répertoriés sur une carte d'état-major complétée en 1786 par Mercier, et pour quelques-unes desquelles A. Nouschi évalue le montant des revenus au début du XIXe siècle) et les « grandes familles autochtones » de la ville (dans lesquelles A. Nouschi voit les prémices d'une bourgeoisie locale, et dont le rôle politique actif tout au long de la période turque, constitue pour A. Raymond une caractéristique des villes moyennes arabo-ottomanes). Or l'indigence des acteurs, liée pour une part au fait qu'ils n'ont pas été recherchés, est également le signe plus problématique de l'indigence des sources. C'est en enrichissant le corpus documentaire, en rassemblant des sources locales inédites, que je pouvais escompter entreprendre une histoire sociale de la ville.

La collecte des matériaux constitua donc une phase initiale importante, d'autant plus prenante que le terrain n'était pas balisé : les fonds susceptibles d'être explorés n'étaient pas d'un accès aisé et leurs classements inexistant. Mais plus problématique était la nature même de la documentation rassemblée : fragmentaire et hétéroclite. Ces documents, souvent brefs et dont la valeur informative paraissait *a priori* très ténue ne se livraient pas facilement. Ils devaient pourtant constituer le terrain privilégié de l'étude. Peut-être justement parce que toute mise en ordre de cette documentation en fonction de paramètres extérieurs concourait à mettre en péril leur valeur documentaire, il n'était pas question de jauger l'information dont elle était porteuse sur la base d'une grille de lecture extérieure à son propos. Au contraire, le parti pris adopté fut de *prendre les sources au sérieux*, c'est à dire de leur prêter une valeur heuristique susceptible de les rendre productives à l'analyse. C'est à partir de l'histoire même des conditions de la production des sources et en interpellant leur contenu comme autant de témoignages partiels et partiels de la réalité qu'elles mettaient en scène, que l'on pouvait escompter saisir la teneur de leur propos, mais encore informer la nature des données qu'elles restituaient.

Cette démarche impliquait de considérer chaque source en elle-même : cela permettant non seulement de tenir compte de la temporalité spécifique de

chacune, mais encore de cerner la teneur des événements restitués par elles, à la lumière de leur contexte d'élaboration. D'où une méthode de lecture longitudinale au plus près du document. Mon parti pris fut encore de ne pas gommer le côté granuleux des données puisées, et au contraire de prendre en considération la façon dont les choses étaient relatées, pour mieux en circonscrire le sens et la portée ; au prix de rendre la lecture de l'ensemble quelquefois laborieuse, en raison de la nature d'une terminologie constamment à définir, et des difficultés, parfois, à saisir tous les enjeux relatifs aux situations analysées, parce que restituées de façon très sommaire par les sources. Je devais m'en tenir à ce niveau d'analyse : chaque donnée restituée constituant le fil conducteur de l'analyse et non l'exemple d'une démonstration opérée à l'extérieur de ces cadres. Cela quitte à souligner les limites inhérentes à l'information, et à interroger les écarts produits par rapport aux résultats d'autres approches.

Permettant d'éviter les risques relatifs à une analyse fondée sur des catégories pré-constituées, de déplacer les déterminismes dont on pouvait rendre compte aux vues des conditions de la production de l'information, cette approche permettait de faire surgir des sujets actifs, individus ou groupes d'individus, saisis au plus près de leurs expériences et des situations dans lesquelles ils se trouvaient, en vue d'appréhender sous un angle nouveau les conditions inhérentes aux dynamiques et aux cohésions sociales forgeant l'espace urbain. Les différents étapes du travail élaboré s'articulent autour de l'analyse d'une source. Chacune parle à sa façon de la même chose, la ville de Constantine.

ÊTRE DE LA VILLE

Entrer à Constantine en 1840 (I), interroge les modalités d'être à la ville, telles que restituées par les énoncés identitaires de quelque 2 000 personnes. Je m'appuie ici sur l'analyse d'un registre de déclarations de décès établi trois ans après la conquête française. L'attention portée, en guise d'introduction à ce travail, à une source pourtant postérieure à la période étudiée (hiver 1840-41), tient au contraste que l'information détenue, permet d'interroger entre l'expérience des individus et la mise en scène dominante de l'espace social urbain qui, très souvent, a constitué le cadre d'analyse de la société citadine dans les études historiques sur le monde arabe. Mise en scène à laquelle les habitants de Constantine donnent une contenance en certaines occasions. Un an avant cet enregistrement, lors de la venue d'un prince français, une parade des habitants de la ville avait été organisée

en son honneur : les ulémas en tête, suivis des corps de métier, puis des Juifs. Une image de la ville sans accrocs, révélatrice d'un certain ordre urbain, mais voilant dans le même temps la variété des façons d'être dans et de la ville. Les déclarations contenues dans le registre de décès devaient donner à voir une tout autre ville.

Les individus qui viennent déclarer le décès d'un proche ne se déplacent généralement pas seuls mais avec deux autres personnes témoignant de leurs dires. En un peu plus de quatre mois, le nom, le métier, l'âge et l'adresse de plus de 10 % de la population « morts et vivants » (ces derniers essentiellement des hommes) réunis, sont enregistrés. Une somme d'informations qui n'a pas d'équivalent dans les sources plus anciennes, même si j'ai pu effectué ponctuellement des croisements. L'objectif a été au préalable de restituer les conditions de cet enregistrement. Établi à la demande des nouveaux occupants, il participe de la mise en œuvre d'un savoir sur une société alors encore méconnue, d'où des « écarts de langage » entre les attendus d'un questionnaire « importé » (ce questionnaire avait été de toute évidence traduit du français) et les réponses produites. L'analyse des données qu'il restitue fait valoir des libellés identitaires dont les formes ne sont indemnes ni du contexte momentané de la déclaration (une même personne venue à plusieurs reprises pouvant se présenter sous des identités différentes par exemple), ni des valeurs sociales dominantes (faire valoir son métier de marchand n'équivaut pas à faire valoir celui de domestique ; ou inversement les personnes « publiques » de la ville ne délivrent qu'une identité minimaliste, qui ne les rend pas toujours identifiables). C'est en tenant compte de ces éléments, et des lacunes apparentes grevant un certain nombre des déclarations, que l'on pouvait chercher à interroger la nature des identités et les relations entre des individus présentant des profils comparables mais encore, en tenant compte des relations entre déclarants et témoins, la teneur des réseaux de sociabilité à l'œuvre dans ce cadre.

Entrepreneur une approche prosopographique, j'ai pris acte des apories du modèle de la ville segmentaire fondé sur le poids des origines, qui faisait place ici à une variété de modalités d'investissements et d'expériences de l'espace urbain par une population économiquement et ethniquement très hétérogène. L'indigence relative dans la définition des identités nominales des noms de relation, référent à l'origine rurale ou tribale des individus, la très faible présence apparente en particulier de Mzîf, Kabyles, Biskrî ou Shâwî (considérés classiquement comme constituant les éléments en grand nombre de la population « étrangère » de la ville) étaient de ce point de vue éloquentes. Ces silences ne signifiaient pas l'absence

d'individus originaires de ces régions, mais que l'énoncé d'un métier en constituait l'alternative. J'ai pu apprécier aussi le caractère plus ou moins probant des identités professionnelles mises en avant, en fonction de la nature du métier exercé mais aussi des réseaux sociaux urbains plus ou moins solides des individus concernés. L'analyse a montré en particulier que les manifestations de solidarités professionnelles s'exerçaient au sein de métiers socialement valorisés ou bien implantés dans la ville (marchands, tanneurs, selliers, tisserands). Inversement, elles affectaient aussi des métiers économiquement très peu lucratifs pour les membres desquels l'environnement professionnel s'imposait par défaut de relations sociales autres. Des groupes sociaux, souvent invisibles dans les études d'histoire urbaine, tels que les affranchis, devaient être pris en compte. Cette population apparaissait dans le cadre de cet enregistrement en petit nombre, socialement enclavée, et exerçant en majorité auprès de leurs anciens maîtres des activités de domestiques, autant d'éléments les distinguant fort peu des esclaves, qu'ils, ou leurs ascendants, avaient été.

Cette analyse m'a encore permis de mettre au jour des réseaux sociaux dont la teneur suggérait des modes de reconnaissance entre les individus et les groupes tout autres que ceux induits par les critères sociaux généralement pris en compte dans l'analyse de ce type de société. J'ai constaté, notamment, que les configurations familiales ne recoupaient que pour une part le modèle de la famille agnatique et patriarcale, régulièrement travaillée par l'émergence de relations de parenté transversales (induits par la dynamique des pratiques matrimoniales, et en particulier le phénomène de la polyandrie successive), et traversée par d'autres réseaux que familiaux. Le principe de la maison familiale lui-même s'est avéré constituer un modèle d'habitat tout à fait minoritaire. J'ai pris acte en contrepartie de l'impact de la cohabitation au sein d'une même bâtisse, et de la prégnance des relations établies dans ce cadre, celui du voisinage, par rapport aux relations de parenté ou professionnelles. Dans certains cas, cette cohabitation recouvrait des relations liées à la communauté professionnelle de ses occupants. Mais ce phénomène intéressait principalement des populations dont l'ancrage citadin était fragile. Plus couramment les profils professionnels des habitants d'une même maison présentaient une certaine variété.

D'autre part, l'analyse des lieux d'habitation ne confirme pas le principe des regroupements communautaires et/ou professionnels au sein d'un même secteur résidentiel. La division de la ville en quartier n'était pas restituée dans les libellés d'adresse. Ces derniers faisaient valoir la réalité d'un ensemble d'espaces imbriqués, définis depuis leur centre. Ces adresses, sur ce point comparables à celles délivrées

dans des actes de propriétés d'immeubles plus anciens, décrivaient des usages sociaux de l'espace pour lesquels l'identité de quartier comme unité circonscrite n'apparaissait pas pertinente.

L'image de la ville ainsi restituée est apparue tout à fait nouvelle : l'analyse a permis de rendre compte de la réalité d'identités urbaines qui pour ne pas être consensuelles, faisaient néanmoins valoir des pratiques de l'espace urbain, des ressources et des conditions d'être à la ville, et de la ville, dynamiques et variées. Ce que la source restituait, y compris s'agissant d'individus et de groupes dont l'identité urbaine et/ou le statut social étaient fragiles. Car s'il était possible de prendre acte de l'impact des inégalités et des tensions qui sous-tendaient les relations des habitants de la ville entre eux, ce qui affleurerait, mais en creux, juché dans les silences en particulier, cette source n'en rendait pas explicitement compte : il s'agissait là de sa limite.

LES PRATIQUES DE L'INSTITUTION JURIDIQUE

Le droit dans la ville (II) interroge les pratiques en justice des habitants de Constantine. Elle est fondée sur l'étude d'un registre établi par les membres de l'institution juridique d'obédience malikite de la ville à la fin du XVIII^e siècle, à partir de 1787. L'aridité de l'information brute que recèle cette source, composée de quelque deux mille résumés d'actes très courts, avait pour contrepartie le fait qu'elle témoignait d'une pratique scripturaire quotidienne, qu'elle pouvait être appréhendée comme la mémoire de cette institution. Mémoire de ses usages également : en dépit des énoncés abrupts, les actes enregistrés faisaient tous valoir des pratiques de recours à l'instance du *qâdhî*, pratiques dont la teneur montrait qu'elles ne pouvaient être appréhendées ni comme un moyen commode d'apprécier la structure sociale (le nombre très important de contrats de mariage, par exemple, ne correspondait pas au nombre d'alliances contractées) ni comme le reflet fidèle de la norme (la plupart des conditions inhérentes aux déclarations de répudiations, par exemple, ne cadraient pas avec les attendus de la *shari'a*). En fait, ces actes informaient de la validation, auprès de cette institution, de contrats passés entre deux parties. Partant, ils témoignaient du rapport au droit des individus et des conditions inhérentes aux pratiques que ceux qui en usaient, en avaient.

Les recours en justice féminins ont fait l'objet d'une attention particulière. Relativement nombreux, donnant à voir des pratiques d'une population, quasiment absente des autres sources, ces témoignages permettaient de saisir avec une certaine acuité les conditions dans lesquelles s'autorisaient les recours

formulés dans ce cadre - et en premier lieu l'impact des catégories juridiques. Ces démarches signalaient en effet le phénomène d'une justice sexuée, dont les incidences étaient multiples : les droits dont jouissaient hommes et femmes étaient différents, et dans le même temps la nature des recours des uns et des autres l'était également.

Les legs en particulier apparaissaient comme constituant une pratique essentiellement féminine. Etablis dans le but de corriger les effets de la succession, on aurait pu penser que les legs féminins s'imposaient à leurs auteurs en vue de favoriser la famille agnatique : la prégnance relative du cadre familial dans le choix des bénéficiaires (propres aux legs féminins), eux-mêmes en majorité des hommes tendaient à le prouver. Or une analyse plus fine devait montrer que l'orientation donnée par les donatrices à leurs legs n'étaient qu'en partie motivée par cette préoccupation. D'autres catégories de bénéficiaires apparaissaient, qui témoignaient au contraire de la volonté des donatrices de doter des personnes (enfants de leurs filles, enfants de leurs époux, membres de leur belle-famille, individus sans liens de parenté, voire des institutions) dont les biens ne rejoignaient pas nécessairement le patrimoine de leur famille d'origine. Dans leur majorité, ces legs témoignaient non seulement d'une certaine conscience de ces femmes dans la gestion de leur fortune mais encore leur pratique, le moyen de faire valoir des relations privilégiées et singulières.

L'environnement familial de la plupart des recours féminins en justice, indiquait en premier lieu l'univers privilégié des femmes. Mais également le lieu au sein duquel leur cause était la mieux entendue. Car dans le même temps, c'était le plus souvent à l'encontre d'un membre de leur famille, parents, collatéraux, époux, qu'étaient formulées les plaintes, en nombre relativement important, des femmes. Ces conflits concernaient en majorité des abus relatifs à la transmission de biens dont elles avaient été victimes (exhérédation, douaire ou dettes impayées, etc...). Mais des plaintes étaient également formulées à la suite de violences conjugales ou pour dénoncer un mariage forcé, mise en cause qui visait non seulement le prétendant mais aussi ceux parmi les membres de la famille de la plaignante qui avaient agréé cette alliance. Par comparaison, les conflits, également nombreux, opposant des hommes entre eux, n'avaient qu'exceptionnellement pour cadre la famille, et si de tels recours étaient formulés devant le *qâdhî*, c'était en raison de la gravité des dommages subis. Une telle dissymétrie n'était bien entendu pas à l'image des conflits réels qui traversaient la société constantinoise à cette époque. Mais outre qu'elle indiquait que d'autres instances d'arbitrage étaient sollicitées parallèlement à

la justice du *qâdhî*, elle permettait de cerner la nature du rôle de cette institution dans la ville.

En effet, ces résultats ne devaient pas donner lieu à des interprétations anachroniques, en particulier quant à la place des femmes dans la société constantinoise du XVIII^e siècle. Ils signalaient que des femmes, en tant qu'individus forts d'un certain degré de rationalité, étaient susceptibles de faire valoir leurs droits ; une conclusion qui n'étonne pas le chercheur dont le travail a consisté à dévoiler le contenu de postures individuelles. Plus dépaystant sans doute était la question de savoir quel contexte avait prévalu à ces manifestations. L'analyse des conditions de tels recours publics, dévoilant en particulier les tensions existant au sein des espaces domestiques et familiaux, m'a amené à rendre compte du fonctionnement de l'institution juridique qui en a constitué le cadre. Le *qâdhî* joue un rôle d'arbitre au sein des conflits qui lui sont présentés. Arbitre par sa position : c'était les parties qui définissaient le cadre du recours. Arbitre par ses décisions : dans la grande majorité des cas, les conflits prenaient fin en vertu de l'établissement d'un accord entre les parties, le *sulh*, dont la contrepartie était le versement d'une compensation financière. Or, cette position, souvent appréciée comme le signe de la limite inhérente à l'exercice de cette justice en constituait au contraire ses enjeux et les conditions de l'autorité du *qâdhî* dans la ville. La force de cette institution, et la place de ceux (les hommes de science) qui la soutenaient, s'affirmait en effet par sa capacité à s'imposer dans son rôle de raccomodement des liens sociaux, à imposer dans le même temps ses référents et ses valeurs, et par-delà, à défendre un certain ordre citoyen. Or la production même du registre sur lequel était fondée cette analyse, signe d'un renouvellement des pratiques scripturaires de l'institution juridique, indiquait dans le même temps son renforcement et correspondait, comme d'ailleurs le développement inédit d'une telle production, attestée mais depuis perdue, à l'époque du gouvernement de Sâlah Bey.

QU'EST-CE QU'ÊTRE UN TURC À CONSTANTINE ?

Les *Turcs dans la cité* (III) cherche à cerner leur place dans la ville. La question s'imposait du fait que la plupart des études sur les villes à l'époque ottomane considéraient comme acquise la position prédominante dans l'ordre social de la classe dirigeante formée par des éléments d'origine allogène. Car, à aucun moment, les sources ne restituaient cette position, s'agissant de Constantine. J'ai cherché à voir comment, à l'occasion de la constitution de *habûs ahlî* (dons pieux à dévolution familiale) par une poignée d'individus d'origine turque, s'affirmait la position sociale

d'individus récemment installés à Constantine, dans le but d'y rester et d'y prospérer. Le contenu de ces *habûs* a été appréhendé comme la définition d'un programme de dévolution de biens établi par un individu à un moment donné, alliant les impératifs du présent à une projection idéalisée dans le futur. Cette perspective a permis de saisir quels pouvaient être les problèmes d'une personne disposant de richesses, mais dont la pérennité dépendait d'une descendance (directe ou via les collatéraux) mal assurée en raison d'un ancrage local récent. Mais on a pu analyser encore de quelle façon la constitution *habûs*, dès lors qu'elle accompagnait cet ancrage et portait sur une fortune acquise de fraîche date, témoignait d'une stratégie de « challenger » définie en fonction de la société d'accueil.

J'ai ensuite tenté de reconstituer, à l'appui d'une documentation au contenu limité mais couvrant une longue période⁵, les conditions de l'émergence d'un lignage dont l'ancêtre était un Turc venu à Constantine au début de la conquête. Si l'accaparement d'une fonction militaire, et la constitution d'un patrimoine foncier, avaient constitué l'assise économique et sociale de cette famille, son ancrage à Constantine, loin d'avoir été acquis en vertu du capital que pouvait représenter son altérité, s'était opéré parallèlement à l'oubli de ses origines. Si une certaine dynamique du corps social autorise l'intégration des éléments exogènes, en contrepartie, s'affirme un modèle de « notabilité » autochtone n'admettant pas d'alternative. Le résultat de cette dynamique étant le refus d'une expérience politique qui s'affirmerait en des termes différents : l'échec de Sâlah Bey à imposer à la ville un projet étatique ambitieux devait en apporter une démonstration exemplaire.

UN ROI À CONSTANTINE

Le pouvoir dans la ville (IV) revient à l'origine de ce travail, à savoir l'étude de l'aventure de Sâlah Bey. Ici, la problématique s'est resserrée autour de la question relative à l'expérience politique de ce gouverneur. J'ai d'abord tenté une reconstitution des conditions d'accès au pouvoir de Salah, inscrite dans le contexte de la domination turque à Constantine au XVIII^e siècle, c'est à dire à un moment de stabilité politique avérée. Reconsidérant les modalités de cette domination, on a pu repérer le rôle politique du *shaykh al-blad* (« maire », présidant l'assemblée des notables de la ville), charge détenue de façon héréditaire par le lignage religieux des *Bin al-Fakkîn*, dont l'autorité devait se renforcer à cette époque.

L'analyse s'est portée ensuite sur une opération *habûs* établie en direction de la mosquée fondée par le bey, au lendemain de sa nomination, et dont les actes sont conservés au Centre historique des Archives de Constantine. L'étude de cette opération a permis de

reconstituer les étapes de réalisation d'un projet urbanistique de grande envergure : en quelques années seulement, émerge dans une partie de la ville, jusque-là quasiment non construite, un nouveau quartier, au centre duquel se trouvent la mosquée, une médersa attenante et la maison et ses dépendances du bey. Or, au-delà de cette opération, on a pu lire le projet ambitieux, mais non proclamé, d'imposer un pouvoir durable, voire dynastique. Les transformations de la géographie urbaine s'étaient en effet accompagnées d'un ensemble de réformes inédites, prenant les autorités urbaines autochtones à parti, ce qui avait eu pour incidence un rapprochement radicalement nouveau entre la ville et le gouverneur. Enfin, la place toute particulière dévolue par Sâlah bey à son fils aîné, révélait son désir de le voir lui succéder à sa mort. La décision d'Alger de le destituer, le refus de celui-ci d'obtempérer et sa mise à mort enfin, viendront mettre un terme à ce projet.

La position des autorités urbaines locales, ambiguë, fut malaisée à apprécier dans ce contexte, faute de sources. Il semble que si en dernier ressort, elles se rallièrent aux arguments d'Alger, ce ne fut pas sans dissensions internes. Car enfin cet avènement ne fut pas sans conséquences : il devait marquer la fin d'un pouvoir stable dans la ville comme dans l'ensemble de la province, mais plus irrémédiablement encore l'échec de la ville à s'imposer politiquement. Le souvenir de Sâlah bey dans la mémoire collective, les légendes et les récits qui relatent sa geste, témoignent finalement moins de la perte de l'homme que de l'insuccès de son aventure politique qui devait durablement consacrer la position provinciale de Constantine.

QUAND LES ANCÊTRES RACONTENT

Sortir de Constantine ... par les récits autochtones (V) s'intéresse enfin à l'impact de cette histoire de la ville, mais, plus encore, à la difficulté de la penser aujourd'hui, à partir de trois chroniques locales, écrites dans les années 1850, soit au lendemain de la conquête française, et consacrées à l'histoire de Constantine avant la prise de la ville. La publicité de ces textes fut très inégale. Celui d'al-'Antarî fut connu et traduit très rapidement⁶. Le second, d'al-Mubâarak n'a été découvert que près de 50 ans après avoir été écrit⁷. Quant au dernier, celui d'al-Naqqâd, tout à fait inconnu, une version manuscrite conservée à la bibliothèque nationale de Tunis⁸ a permis d'en prendre connaissance. Quand ces auteurs ont été lus, ils n'ont cependant pas été mis à contribution dans les approches historiques, faute de chercher à comprendre d'où ils parlaient, à un moment crucial de l'histoire de leur ville. Or, ces chroniques oubliées, au moment où elles sont produites en direction de lecteurs locaux,

constituent une alternative au bruit de la conquête et au savoir conquérant. Elles montraient modestement, car elles ne sont qu'une médiocre contribution à la science du *ta'rîkh*, que Constantine avait eu une histoire et des rois. Mais les points de vue de chaque auteur et la nature des développements sont différents, et finalement leurs propos respectifs, orientés en partie par leur profil social et leur expérience politique, sont divergents. Car par delà cette convocation de l'histoire, ces prises de parole étaient motivées par la question, tranchée autrement d'un auteur à l'autre, de savoir quel sort le pouvoir français réserverait à la ville. Une question qu'ils étaient les derniers à poser, en ces termes du moins.

Isabelle GRANGAUD

NOTES

¹ MERCIER, E., *Histoire de Constantine*, Constantine, 1903.

² VAYSSETTES, E., « Histoire de Constantine sous la domination turque », in *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1867, 1868, 1869, (416 p.)

³ NOUSCHI, A., « Constantine à la veille de la conquête française », in *Cahiers de Tunisie* n°11, 1955, pp.371-387.

⁴ RAYMOND, A., « Les caractéristiques d'une ville arabe « moyenne » au XVIIIe siècle. Le cas de Constantine », in *R.O.M.M.*, n° 44, 1987, pp. 134-147.

⁵ Il s'agit de deux listes d'actes de propriété établis entre le XVe et le XIXe siècles, dressés semble-t-il au tout début de la conquête française - Archives de l'ancienne régence d'Alger, AOM, microfilms, série Z, 1Mi69.

⁶ MUHAMMAD AS-SÂLAH B. AL-ANTÂRÎ, *Tâ'rîkh Qasantîna*, établi et présenté par Yahya Bû'azîz, PUA, Alger, 1991, 186 pages.

⁷ AL-HÂDJ AHMAD AL MUBÂRAK, *Tâ'rîkh Qasantîna al-hâdj Ahmad bin al-Mubâarak bin al-Atâr*, établi et présenté par Abdelkader Noureddine, Ecole Pratique d'Etudes Arabes, Alger, 1952. La première traduction (et publicité) de ce texte est due à DOURNON, A., « Kitâb Tarîth Qosantina par El Hadj Ahmed El Mobarek », in *Revue Africaine* n°57 (1913) pp 265-305.

⁸ MUHAMMAD AT-TAHÎR AL-NAQQÂD, *Tâ'rîkh Sâlah bây, mâlik Qasantîna* (histoire de Sâlah bey, roi de Constantine / 1850), Manuscrit n°263, carton 13 (Bibl. Machnel avril 1946) source manuscrite.